

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2679

3 novembre 2008

SOMMAIRE

6-24 C International	128547	Hugo Boss Benelux Retail B.V.	128572
ABM Merchant S.A.	128554	Image Course SA	128560
Acquaba S.à r.l.	128582	International Real Estate Investors Holding S.A.	128573
ALPHARMA (Luxembourg) S.à r.l.	128553	Intrainvest S.A.	128553
Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.	128573	Investor Partners Connect S.A.	128551
AR Entrepreneurs International	128547	JCBO SA	128546
Aupetit & Associés	128592	Liskor Luxembourg S.à r.l.	128591
AXA Mezzanine I S.A., SICAR	128549	Meridiam MC S.A.	128569
Barrerat S. à r.l.	128549	Molnar Immobilière S.A.	128590
Brasserie Dagobert S.à r.l.	128554	Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l.	128592
Capital International Fund Japan Manage- ment Company S.A.	128555	Naropa Properties Luxembourg S.A. ...	128590
CF Group	128578	New Ypso Management Benetti S.C.A. .	128548
Compagnie Financière d'Investissements Industriels S.à r.l.	128553	Nip Trans S.à r.l.	128560
Cosfilux S.A.	128547	Personal Properties S.A.	128546
Decal International Holding S.A.	128560	Shinkin Investments S.à r.l.	128561
Dens Alpha Commodity OP	128551	Société Civile Immobilière Bram - Concor- de	128559
DGDH S.A.	128592	Spring Multiple 2002 A S.C.A.	128552
ELECTROCAREL S.à r.l. unipersonnelle	128582	Stelco Immobilière S.A.	128572
emoveo S.A.	128550	TIMO Lux S.A.	128554
Fajavest S.A.	128552	Tretton Invest S.à r.l.	128552
FDM Immo	128549	Trial Deux S.à r.l.	128551
Flying Circus S.A.	128569	Value in Action Holding S.C.A.	128572
Gestion Administration Défense 915 S.A.	128546	Vantico Group S.à r.l.	128550
G.M. Lux S.A.	128550	Vedior Holding Luxembourg S.à r.l.	128548
Golfimmo	128575	Vesper	128591
Groupe Automobiles C.R S.A.	128578	Whitehall European RE 6 S.à r.l.	128548
		WIRTZ-AGRI, société civile	128578

Gestion Administration Défense 915 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.701.

Par la présente, je soussigné Monsieur Nico HANSEN agissant en ma qualité de gérant de la société à responsabilité anonyme MGI FISOGEST SARL, ayant son siège social L-2311 Luxembourg 55-57, avenue Pasteur, vous informe de la décision de la société MGI FISOGEST SARL de démissionner de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société anonyme GESTION ADMINISTRATION DEFENSE 915 S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 2006 publié au Mémorial C N ° 2342 du 15 décembre 2006, société ayant son siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B120701.

Luxembourg, le 20 août 2008.

MGI FISOGEST SARL

Représentée par Nico HANSEN

Gérant

Référence de publication: 2008135145/1218/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV05764. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

JCBO SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 2, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 86.148.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal en date du 29 septembre 2008, du conseil d'administration de la société anonyme JCBO SA, établie et ayant son siège social au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1248 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0086148 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 2, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008135141/9184/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Personal Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2354 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.290.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 10 septembre 2008 que Monsieur Giovanni GUASTALLA démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 10 septembre 2008, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Valérie WESQUY, employée privée avec adresse professionnelle 3, rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg qui reprend le mandat de son prédécesseur.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 20/10/08.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008135195/5878/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07619. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Cosfilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.788.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 24 septembre 2008 à 11:00 au siège social de la société que:

suite à la scission de la Fiduciaire FRH Sàrl, la Fiduciaire Cabexco Sàrl, demeurant à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée statutaire de 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Le conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2008135194/312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

AR Entrepreneurs International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.685.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2008 des associés

Le siège social sera transféré du n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme, le 29 septembre 2008.

Pour extrait conforme
AR Entrepreneurs International
Pour la gérance
Signature

Référence de publication: 2008135140/1051/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

6-24 C International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.567.

—
EXTRAIT

La gérance communique que suite à la décision de l'associée unique prise en date du 29 septembre 2008 le siège social de la société sera transféré du n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour la gérance
Signature

Référence de publication: 2008135139/1051/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06440. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

New Ypso Management Benetti S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 137.176.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008135124/231/14.

(080158351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Vedior Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 243.961.575,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 89.633.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société Randstad Group Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à la section B, sous le numéro 138.754, tenue le 4 juillet 2008, que toutes les parts détenues dans le capital de la Société par la société Vedior Holding B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 109 H, Jachthavenweg, NL-1081 KM Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 33292222, ont été cédées à Randstad Group Luxembourg S.à r.l., précitée, avec effet immédiat.

De ce fait:

- Les neuf millions sept cent cinquante-huit mille quatre cent soixante-trois (9.758.463) parts détenues dans la Société par Vedior Holding B.V., précitée, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, sont transférées à Randstad Group Luxembourg S.à r.l., précitée, le 4 juillet 2008, de telle sorte que Randstad Group Luxembourg S.à r.l. détient désormais neuf millions sept cent cinquante-huit mille quatre cent soixante-trois (9.758.463) parts dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Gérard Becquer
Class B Manager

Référence de publication: 2008135197/556/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2008, réf. LSO-CV06043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Whitehall European RE 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 128.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Paul FRIEDERS
Notaire

Référence de publication: 2008135112/212/12.

(080158502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

FDM Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.
R.C.S. Luxembourg B 121.280.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008135123/231/14.

(080158378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

AXA Mezzanine I S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 108.403.

Extrait des décisions des associés de la Société prises en date du 24 avril 2008

La société PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été renouvelé dans son mandat de réviseur d'entreprise jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AXA Mezzanine I S.A., SICAR
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008135201/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Barrerat S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 117.622.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 16 octobre 2008

- La démission de Mr. Jean-Louis Camuzat en tant que gérant a été acceptée avec effet immédiat.
- Mr Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne) résident professionnellement au 6 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr. Andreas Demmel
- Mr. Philippe Muûls
- Mr. José Olivera

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Barrerat S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008135199/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Vantico Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 873.770.460,87.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.959.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 10 octobre 2008

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 10 octobre 2008 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle sise au 58, rue Charles Martel, à L-2134 Luxembourg, au 33, avenue J.F. Kennedy, à L-1855 Luxembourg. Le changement d'adresse prend effet au 24 juin 2008.

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

VANTICO GROUP S.A R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008134511/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

G.M. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.942.

—
Anlässlich der Verwaltungsratsitzung vom 01.10.2008 betreffend den Rücktritt von Herrn Sylvain Kirsch, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates, wurde beschlossen, Herr Romain Schumacher, Direktor, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, in den Verwaltungsrat zu wählen.

Der Verwaltungsrat setzt sich nun wie folgt zusammen:

- Herr Claude Schmit, Direktor, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, Verwaltungsrat;
 - Herr Marcel Recking, Buchprüfer, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, Verwaltungsrat;
 - Herr Romain Schumacher, Direktor, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, Verwaltungsrat;
- Ihre Mandate enden anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 01. Oktober 2008.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2008134384/1051/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

emoveo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5513 Remich, 13, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 105.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008135117/231/14.

(080158440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Trial Deux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 25, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 63.678.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 29 septembre 2008, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C. le 03 octobre 2008, EAC/2008/12464 que TRIAL DEUX SARL avec siège social à L-1463 Luxembourg, 25, rue du Fort Elisabeth a été dissoute avec effet immédiat. Les livres seront conservés pendant cinq (5) ans à L-3620 Kayl, 42B, rue Notre-Dame au domicile de l'associé Ludovic CASANOVA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 OCTOBRE 2008.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2008135097/223/18.

(080158081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Dens Alpha Commodity OP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé (en liquidation).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.980.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 1^{er} octobre 2008, LAC/2008/39699 aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société "Dens Alpha Commodity OP", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, ayant son siège social à Luxembourg, le 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2878 du 12. décembre 2007,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) au siège social de la société Oppenheim Asset Management Services S. à r.l.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008135098/5770/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Investor Partners Connect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.267.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008134917/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06294. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Tretton Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 116.095.

—
DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 15 octobre 2008, enregistré à Grevenmacher, en date du 16 octobre 2008, Relation GRE/2008/4114,

- que la dissolution anticipée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois " TRETTON INVEST S.à r.l.", ayant son siège social à L-1734 Luxembourg-Ville, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 116095, a été prononcée par l'associée unique Madame Elizabeth LÖFSTRÖM. numéro d'identité personnel 560208-6620, demeurant à Finspångsvägen 552, SE-605 98 Norrköping, avec effet immédiat,

- que les livres et documents sociaux sont conservés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 20 octobre 2008.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2008135099/213/20.

(080158072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Fajavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.985.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 27 octobre 2008.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2008135116/238/12.

(080158442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Spring Multiple 2002 A S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 85.607.

—
Déclaration

SPRING MULTIPLE SARL démissionne avec effet le 18 août 2008 de sa fonction de gérant commandité de SPRING MULTIPLE 2002 A SCA. Par référence à l'article 112 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et en application des articles 2, 16 et 18 des statuts de SPRING MULTIPLE 2002 A SCA, cette démission entraîne la dissolution et la mise en liquidation de SPRING MULTIPLE 2002 A SCA. De même, en vertu des articles 18 et 23 desdits statuts, cette démission entraîne la désignation de SPRING MULTIPLE SARL en tant que liquidateur de SPRING MULTIPLE 2002 A SCA avec les pouvoirs énoncés aux articles 141 à 151 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. SPRING MULTIPLE SARL accepte sa désignation en tant que liquidateur de ladite société en commandite par actions ainsi que la nature et l'étendue de ses pouvoirs en cette qualité.

Pour la Société

SPRING MULTIPLE SARL

Gérant Commandité

Signatures

Référence de publication: 2008135101/1023/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06276. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Compagnie Financière d'Investissements Industriels S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.119.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008134733/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06756. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

ALPHARMA (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.123.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 septembre 2008

1. M. Jeffrey S. CAMPBELL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. M. Thomas J. SPELLMAN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
3. Mr. Joris MENDONCK, administrateur de sociétés, né à Sint-Niklaas (Belgique), le 5 mai 1972, demeurant professionnellement à B-2610 Wilrijk (Belgique), 16, Garden Square - Laarstraat, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
4. M. Karl DE BRUYNE, administrateur de sociétés, né à Aalst (Belgique), le 22 mai 1961, demeurant professionnellement à B-2610 Wilrijk (Belgique), 16, Garden Square - Laarstraat, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14/10/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ALPHARMA (Luxembourg) S.A.R.L.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008134842/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Intrainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 51.878.

Extrait procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 14 août 2008

Il résulte du dit procès-verbal que:

Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140, Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233, Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140, Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008134850/510/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09417. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

TIMO Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.576.

—
Verwaltungsratssitzung vom 22. Oktober 2008

Sind zusammengetreten alle drei Verwaltungsratsmitglieder:

- 1) Herr Erwin TRAPPEN, Kaufmann, mit Berufsanschrift in L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg;
- 2) Herr Waldemar Georg KRONAUER, Kaufmann, wohnhaft in L-6181 Gonderange, 22, rue Stohlbour;
- 3) Herr Matthias TIX, Kaufmann, mit Berufsanschrift in D-54634 Bitburg Johannes-Kepplerstraße 8

und haben einstimmig folgenden Beschluss getroffen:

Herr Matthias TIX, Kaufmann, geboren am 04.03.1955 in 54668 Pfeffingen mit Berufsanschrift in D-54634 Bitburg, Johannes-Kepplerstraße 8 dies annehmend, wird zum delegierten Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt.

Seine Amtsdauer endet am 29. November 2012.

Echternach den 22.10.08. Herr Erwin TRAPPEN / Herr Waldemar Georg KRONAUER / Herr Matthias TIX.

Référence de publication: 2008134464/9492/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07176. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

ABM Merchant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 77.342.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008134609/242/12.

(080156918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Brasserie Dagobert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 24-26, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 92.440.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Steve MUNO, employé privé, né à Pétange, le 16 novembre 1970, demeurant à L-4876 Lamadelaine, 66, rte de Luxembourg.

agissant comme unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle "BRASSERIE DAGOBERT S.à.r.l., avec siège social à L-4702 Pétange, 24-26, rue Robert Krieps, (RC B N ° 92.440), au capital de 12.400.- € constituée suivant acte notarié du 19 mars 2003, publié au Mémorial C No 416 du 16 avril 2003,

lequel comparant en sa qualité d'associé unique réunissant toutes les parts sociales en une main, conclut formellement à la dissolution de ladite société,

- il déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'il assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société "BRASSERIE DAGOBERT S.à.r.l."

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pour la période légale de 5 ans au domicile du comparant.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro (€ 910,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: MUNO, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 15 octobre 2008, Relation: EAC/2008/12928. — Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 octobre 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008135085/207/33.

(080158402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Capital International Fund Japan Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.602.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of September.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of Capital International Fund Japan Management Company S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by a deed of notary Maître Gérard Lecuit, notary residing then in Hesperange, dated 30 July 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 622 of 1st September 1998, the articles of incorporation of which (the "Articles of Incorporation") have been last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 22 October 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations N° 2865 of 11 December 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 65.602.

The extraordinary general meeting is declared open at 4.30 p.m. and was presided by M^e Rodrigo DELCOURT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, appointed as chairman (the "Chairman"),

who appointed as secretary M^e Guillaume GELLE, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer M^e Emmanuel GUTTON, lawyer, residing professionally in Luxembourg

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The proxies of the Shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the Shareholders present, the proxies of the Shareholders represented, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) The attendance list of the meeting shows that out of two thousand (2,000) shares representing the entire corporate capital of the Company, all shares are represented at the present extraordinary general meeting of Shareholders. The entire corporate capital of the Company being represented at the present meeting and all the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the Agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iii) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda (the "Agenda"):

Agenda:

1. To amend Article 3 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

"The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of one or several Luxembourg collective investment undertakings (the "Funds") and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship of interests in the Funds.

The Corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfer in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of units or shares of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Funds. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by chapter fourteen of the law of twentieth December two thousand and two, governing undertakings for collective investment and amendments thereto".

2. To increase the Company's subscribed capital by an amount of twenty-seven thousand five hundred dollars (USD 27,500.-) so as to raise it from its current amount of two hundred thousand dollars (USD 200,000.-) divided into two thousand (2,000) shares, each share with a nominal value of one hundred dollars (USD 100.-) to two hundred twenty-seven thousand five hundred dollars (USD 227,500.-) divided into two thousand two hundred seventy-five (2,275) shares, each share with a nominal value of one hundred dollars (USD 100.-).

3. To issue two hundred seventy-five (275) new shares so as to raise the number of shares from two thousand (2,000) shares to two thousand and two hundred seventy-five (2,275) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Shareholders resolving on the proposed capital increase.

4. To have all two hundred seventy-five (275) new shares with a nominal value of one hundred dollars (USD 100.-) subscribed by Capital International, Inc., a company existing under the laws of the State of California (United States of America), with its registered office at 11100 Santa Monica Boulevard, 15th Floor, Los Angeles, California, CA 90025-3384, United States of America, subject to the waiver by Capital Group International, Inc., a company existing under the laws of the State of California (United States of America), with its registered office at 333, South Hope Street, Los Angeles, California, CA 90071-1447, United States of America of its preferential subscription right with respect to such shares and to have payment in full of each of these shares by a contribution in cash in aggregate amount of twenty-seven thousand five hundred dollars (USD 27,500.-).

5. To amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 2 to 4 of the Agenda.

6. To authorise any employee of Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

After this has been set forth by the Chairman and acknowledged by the persons attending the meeting, the meeting proceeded to the Agenda.

The meeting having considered the Agenda, the following resolutions have been adopted each time by unanimous vote:

First resolution

The Shareholders RESOLVED TO amend Article 3 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

The purpose of the Corporation is the creation, administration and management of one or several Luxembourg collective investment undertakings (the "Funds") and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship of interests in the Funds.

The Corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfer in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of units or shares of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Funds. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by chapter fourteen of the law of twentieth December two thousand and two, governing undertakings for collective investment and amendments thereto.

Second resolution

The Shareholders RESOLVED TO increase the Company's subscribed capital by an amount of twenty-seven thousand five hundred US dollars (USD 27,500.-) so as to raise it from its current amount of two hundred thousand US dollars (USD 200,000.-) divided into two thousand (2,000) shares, each share with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-) to two hundred twenty-seven thousand five hundred US dollars (USD 227,500.-) divided into two thousand two hundred seventy-five (2,275) shares, each share with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-).

Third resolution

The Shareholders RESOLVED TO issue two hundred seventy-five (275) new shares so as to raise the number of shares from two thousand (2,000) shares to two thousand and two hundred seventy-five (2,275) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Shareholders resolving on the proposed capital increase.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVED TO acknowledge that Capital Group International, Inc., a company existing under the laws of the State of California (United States of America), above mentioned, has waived its preferential subscription right and RESOLVED TO accept the subscription by Capital International, Inc., a company existing under the laws of the State

of California (United States of America), above mentioned to all two hundred seventy-five (275) new shares with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-).

Thereupon, Capital International, Inc., above mentioned, represented by M^e Emmanuel GUTTON, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 22 September 2008, declared to subscribe to two hundred seventy-five (275) new shares at a par value of one hundred US dollar (USD 100) each and to entirely pay-up in cash each share being in aggregate amount of twenty-seven thousand five hundred US dollars (USD 27,500.-), proof of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders RESOLVED TO amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation which shall be worded as follows:

"The corporate capital is set at two hundred twenty-seven thousand five hundred United States Dollars (USD 227,500.-), consisting of two thousand two hundred seventy-five (2,275) shares in registered form with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) per share."

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVED TO authorise any employee of Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was then adjourned at 4.40 p.m..

For the purpose of the registration, the amount of USD 27,500.- is valued at EUR 19,122.-.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by French translation. Upon request of the same between the English version and the French text, the English will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the date named on the beginning.

The document having been read, the members of the board of the meeting signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente septembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de la société Capital International Fund Japan Management Company S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 622 en date du 1^{er} septembre 1998. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 octobre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2865 du 11 décembre 2007 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 65.602.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de M^e Rodrigo DELCOURT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, nommé comme président (le "Président"),

qui désigne comme secrétaire M^e Guillaume GELLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur M^e Emmanuel GUTTON avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

(i) Les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné qui demeurera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

(ii) Il ressort de la liste de présence dressée que sur les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, la totalité des actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée et les Actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'Ordre du Jour avant la tenue de la présente assemblée, aucune notice de convocation n'était nécessaire.

(iii) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant (l'"Ordre du Jour"):

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 3 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

L'objet de la Société consiste dans la création, l'administration et la gestion d'un ou de plusieurs organismes de placements collectifs (les "Fonds"), et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans les fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour le compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et à tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour le compte des Fonds et des propriétaires de parts des Fonds tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toujours dans les limites énumérées au chapitre quatorze de la loi du vingt décembre deux mille deux concernant les organismes de placement collectif et des lois modificatives.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de vingt-sept mille cinq cents dollars (27.500,- USD) de manière à porter le capital de son montant actuel de deux cent mille dollars (200.000,- USD) divisé en deux mille (2.000) actions, ayant une valeur nominale de cent dollars (100,- USD) chacune, à deux cent vingt-sept mille cinq cents dollars (227.500,- USD) divisé en deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) actions, chacune avec une valeur nominale de cent dollars (100,- USD).

3. Emission de deux cent soixante-quinze (275) nouvelles actions, de manière à porter le nombre d'actions de deux mille (2.000) actions à deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) actions, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des Actionnaires de procéder à l'augmentation de capital proposée.

4. Acceptation de la souscription de toutes les deux cent soixante-quinze (275) nouvelles actions par Capital International, Inc., une société existant sous les lois de l'Etat de Californie (Etats-Unis) et ayant son siège social à 11100 Santa Monica Boulevard, 15th Floor, Los Angeles, Californie, CA 90025-3384, Etats-Unis, sous réserve de la renonciation par Capital Group International, Inc., une société existant sous les lois de l'Etat de Californie (Etats-Unis) et ayant son siège social à 333, South Hope Street, Los Angeles, Californie, CA 90071-1447, Etats-Unis à son droit préférentiel de souscription portant sur de telles actions et acceptation du paiement en espèce pour l'émission de telles nouvelles actions d'une valeur globale de vingt-sept mille cinq cents dollars (27.500,- USD).

5. Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions adoptées sur base des points 2 à 4 du présent Agenda.

6. Autorisation donnée à tout employé de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. pour enregistrer l'augmentation de capital dans le registre de la Société et accomplir toute formalité nécessaire en lien avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et le Mémorial C.

Après que ceci a été déclaré par le Président et accepté par les personnes assistant à l'assemblée, l'assemblée procède à l'examen de son Ordre du Jour.

L'assemblée ayant considéré son Ordre du Jour, les résolutions suivantes ont été adoptées à chaque fois à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires DECIDENT DE modifier l'Article 3 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

L'objet de la Société consiste dans la création, l'administration et la gestion d'un ou de plusieurs organismes de placements collectifs (les "Fonds"), et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans les fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec la gestion, l'administration et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour le compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et à tous transferts en son nom et au nom de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour le compte des Fonds et des propriétaires de parts des Fonds tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toujours dans les limites énumérées au chapitre quatorze de la loi du vingt décembre deux mille deux concernant les organismes de placement collectif et des lois modificatives.

Deuxième résolution

Les Actionnaires DECIDENT d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de vingt-sept mille cinq cents US dollars (27.500,- USD) de manière à porter le capital de son montant actuel de deux cent mille US dollars (200.000,- USD) divisé en deux mille (2.000) actions, ayant une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune, à deux cent vingt-sept mille cinq cents US dollars (227.500,- USD) divisé en deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) actions, chacune avec une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD).

Troisième résolution

Les Actionnaires DECIDENT d'émettre deux cent soixante-quinze (275) nouvelles actions, de manière à porter le nombre d'actions de deux mille (2.000) actions à deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) actions, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des Actionnaires de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Quatrième résolution

Les Actionnaires DECIDENT DE prendre note que Capital Group International, Inc., une société existant sous les lois de l'Etat de Californie, (Etats-Unis), mentionnée ci-dessus a renoncé à son droit préférentiel de souscription, et DECIDENT d'accepter la souscription par Capital International, Inc., une société existant sous les lois de l'État de Californie, (Etats-Unis), mentionnée ci-dessus de la totalité des deux cent soixante-quinze (275) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD).

A la suite de quoi, Capital International, Inc., mentionnée ci-dessus, représentée par M^e Emmanuel GUTTON, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 septembre 2008, déclare souscrire deux cent soixante-quinze (275) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune, et de libérer entièrement chaque action par un paiement en espèces pour un montant total de vingt-sept mille cinq cents US dollars (27.500,- USD) dont preuve a été donnée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Actionnaires DECIDENT DE modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

"Le capital social est fixé à deux cent vingt-sept mille cinq cents dollars américains (USD 227.500,-), représenté par deux mille deux cent soixante-quinze (2.275) actions nominatives d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) par action."

Sixième résolution

Les Actionnaires DECIDENT d'autoriser tout employé de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. à enregistrer l'augmentation de capital dans le registre de la Société et accomplir toute formalité nécessaire en lien avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et le Mémorial C.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.40 heures.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de USD 27.500,- est évalué à EUR 19.122,-.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, au mandataires des actionnaires, ils ont signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. DELCOURT, G. GELLE, E. GUTTON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2008 LAC/2008/40148. Reçu quatre-vingt-seize euros treize cents à 0,5% : EUR 96,13.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Gérard Lecuit.

Référence de publication: 2008134562/220/260.

(080157012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Société Civile Immobilière Bram - Concorde, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg E 1.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008134611/239/12.

(080156889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Decal International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.719.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008134905/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06639. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Image Course SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.489.

—
Le bilan au 30/09/07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/10/08.

Signature.

Référence de publication: 2008134916/1384/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06073. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Nip Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3251 Bettembourg, 111, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 111.003.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 26 septembre 2008, numéro 2008/2012 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 1^{er} octobre 2008, relation: CAP/2008/3032 de la société à responsabilité limitée "NIP TRANS, S.à r.l.", avec siège social à L-3251 Bettembourg, 111, rue Michel Lentz, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 111 003, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 221 du 31 janvier 2006, ce qui suit:

- les seuls associés ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet au 26 septembre 2008,
- la société dissoute n'a plus d'activités,
- les seuls associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée, sous réserve des actifs immobiliers et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute,
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années au domicile de Monsieur Ivan Petrov IVANOV et de Madame Nadezhda IVANOVA à L-3251 Bettembourg, 111, rue Michel Lentz.

Bascharage, le 20 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2008135100/236/25.

(080158394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Shinkin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.391.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirteenth day of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l., société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.877,

Here represented by Ms Mélanie Sauvage, Attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 9, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Shinkin Investments S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year,

increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Christopher BOEHRINGER, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, New South Wales, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr Pedro URQUIDI, company manager, born on May 29, 1970 in El Paso, Texas (USA), residing at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom

- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mr Jean-Pierre BACCUS, accountant, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing professionally at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg ; and

- Mr Szymon DEC, company manager, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.877,

Ici représentée par Maître Mélanie Sauvage, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Shinkin Investments S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes :

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale ;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition generale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg OPPS VI S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes :

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée :

- M. Christopher BOEHRINGER, gérant de sociétés, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, New South Wales, Australie, résidant au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- M. Pedro URQUIDI, gérant de sociétés, né le 29 mai 1970 à El Paso, Texas (USA), résidant au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni ;

- M. Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- M. Jean-Pierre BACCUS, comptable, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, résidant au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg ; et

- M. Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, résidant au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. SAUVAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41905. Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50 EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008134662/242/425.

(080157510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Flying Circus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.583.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 5 août 2008

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) avec effet immédiat.
- Le siège social des Administrateurs suivants est modifié comme suit:
 - * La société DMC SARL, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 - * La société EFFIGI SARL, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
 - * La société LOUV SARL, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social du Commissaire aux Comptes FIN-CONTROLE S.A. du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 5 août 2008.

Certifié sincère et conforme
FLYING CIRCUS S.A.

Signature / Signature
Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2008134853/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02998. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Meridiam MC S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 718.203,65.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.093.

In the year two thousand and eight, on tenth day of October.

Before Maître Paul DECKER, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Hervé Schunke, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg,

Mr. Frédéric Bock, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg,

acting in their capacity as a special attorney-in-fact of the Board of Directors of Meridiam MC S.A, a public limited liability company (société anonyme), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary, on 26 October 2006, entered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 121.093,

by virtue of the authority conferred upon them by resolutions adopted by the Directors of the Company on October 8th, 2008, a copy of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The said appearing person, acting in their aforesaid capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The subscribed share capital is set at six hundred eighty-two thousand five hundred twenty-five euro (682,525.- EUR), consisting of one thousand five hundred seventy five (1,575) class A shares and twenty-five thousand seven hundred and twenty-six (25,726) class B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

II. That pursuant to Article 5.2 of the Company's articles of association, the authorised share capital of the Company has been set at one million seven hundred thousand euro (EUR 1,700,000.) divided into forty thousand (40,000) class A shares each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.) and twenty-eight thousand (28,000) class B shares each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.) and that pursuant to the Article 5.3 the Board of Directors of the Company is authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised share capital, such Article 5 then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors, by resolutions of its directors adopted on October 8th, 2008, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5.3 of the Company's articles of association, has decided subject to

confirmation by the Company's custodian Caceis Bank Luxembourg of the receipt of the relevant subscription moneys for the following increases of the issued share capital of the Company:

1. with effect as of 7 August 2008, twenty five thousand euro (EUR 25,000.-) in order to raise the issued share capital of its actual amount of six hundred eighty-two thousand five hundred twenty-five euro (EUR 682,525.-) to an amount of seven hundred and seven thousand five hundred and twenty five euro (EUR 707,525.) by the creation and issuing of one thousand (1,000) new Class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

2. with effect as of 2 October 2008, ten thousand six hundred seventy eight point sixty five euro (EUR 10,678.65-) in order to raise the issued share capital of its actual amount of seven hundred and seven thousand five hundred and twenty five euro (EUR 707,525.) to an amount of seven hundred eighteen thousand two hundred three point sixty five euro (EUR 718,203.65-) by the creation and issuing of four hundred twenty seven point one four six (427.146) new Class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

IV. That all these new shares have been entirely subscribed by all subscribers and fully paid up;

- by a contribution in cash to the Company on 7 August 2008 in the amount of twenty five thousand euro (EUR 25,000.) for the subscription of one thousand (1,000) new Class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) by Thierry Deau, French, domiciliated 54, rue de Rennes -75006 Paris, France, and

- by a contribution in cash to the Company on 2 October 2008 in the amount of ten thousand six hundred and seventy eight euro and sixty five cents (EUR 10,678.65-) for the subscription of four hundred twenty seven point one four six (427.146) new Class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) by Julia Prescott, British, domiciliated 130, Thurleigh road - SW128 TU, London UK;

such amounts having been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payment.

V. That as a consequence of the above mentioned increases of the issued share capital, Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall be read as follows:

" Art. 5. Capital - Shares.

(a) The subscribed share capital is set at seven hundred eighteen thousand two hundred three point sixty five euro (EUR 718,203.65-), consisting of three thousand two point one four six (3,002.146) class A shares and twenty-five thousand seven hundred and twenty-six (25,726) class B shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.) each, fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,350.-.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dixième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Mr Hervé Schunke, employé, domiciliée à L-2520 Luxembourg, et

Mr. Frédéric Bock, employé, domicilié à L-2520 Luxembourg,

agissant en leurs qualités de mandataires spéciaux du Conseil d'Administration de Meridiam MC S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 26 octobre 2006 suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 121.093, (la «Société»),

en vertu du pouvoir qui leur a été conféré par résolutions adoptées par les administrateurs de la Société en date du 8 octobre 2008; une copie desquelles, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lesquels comparants, agissant en leurdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société est fixé à six cent quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 682.525,-) représenté par mille cinq cent soixante-quinze (1.575,-) actions de classe A et vingt-cinq mille sept cent vingt-six (25.726) actions de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées

II. Qu'en vertu de l'article 5.2 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à un million sept cent mille euros (EUR 1,700,000.-), représenté par quarante mille (40.000) actions de classe A avec une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.) et vingt-huit mille (28.000) actions de classe B avec une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.) chacune, et qu'en vertu de l'article 5.3, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, lequel article 5 étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de la Société, par résolutions du 8 octobre 2008 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5.3 des statuts de la Société, a décidé, sous réserve de la confirmation par Caceis Bank Luxembourg, banque dépositaire de la Société de la réception des fonds en vue des souscriptions, aux augmentations suivantes du capital de la Société:

1. avec effet au 7 août 2008, vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de six cent quatre-vingt-deux mille cinq cent vingt-cinq euros (682.525,- EUR) à un montant de sept cent sept mille cinq vingt-cinq euros (707.525,- EUR) par la création et l'émission de mille (1.000) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

2. avec effet au 2 octobre 2008, dix mille six cent soixante-dix-huit virgule soixante-cinq euros (10.678,65- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de sept cent sept mille cinq vingt-cinq euros (707.525,- EUR) à un montant de sept cent dix-huit mille deux cent trois virgule soixante-cinq euros (718.203,65- EUR) par la création et l'émission de quatre cent vingt-sept virgule un quatre six (427,146) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

IV. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par tous les souscripteurs:

- par un paiement en espèce le 7 août 2008 de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) pour la souscription de mille (1.000) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune par Thierry Déau, français, résidant 54, rue de Rennes - 75006 Paris, France; et

- par un paiement en espèce le 2 octobre 2008 de dix mille six cent soixante-dix-huit euros et soixante-cinq cents (10.678,65- EUR) pour la souscription de quatre cent vingt-sept virgule un quatre six (427,146) nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune par Julia Prescott, britannique, résidant 130, Thurleigh road - SW128 TU, London UK;

ces montants sont à la libre disposition de la Société comme cela a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital - Actions.**

(a) Le capital social de la Société est fixé à sept cent dix-huit mille deux cent trois virgule soixante-cinq euros (718.203,65- EUR) représenté par trois mille deux cent quatre-vingt-six (3.002,146-) actions de classe A et vingt-cinq mille sept cent vingt-six (25.726) actions de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.350,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Signé: H. SCHUNKE, F. BOCK, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41742. - Reçu € 178,39.- (cent soixante-dix-huit euros trente-neuf cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008135039/206/139.

(080157974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Value in Action Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.548.

—
Déclaration

VALUE IN ACTION SARL démissionne avec effet le 25 juin 2008 de sa fonction de gérant commandité de VALUE IN ACTION HOLDING SCA. Par référence à l'article 112 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et en application des articles 2, 16 et 18 des statuts de VALUE IN ACTION HOLDING SCA, cette démission entraîne la dissolution et la mise en liquidation de VALUE IN ACTION HOLDING SCA. De même, en vertu des articles 16 et 18 desdits statuts, cette démission entraîne la désignation de VALUE IN ACTION SARL en tant que liquidateur de VALUE IN ACTION HOLDING SCA avec les pouvoirs énoncés aux articles 141 à 151 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. VALUE IN ACTION SARL accepte sa désignation en tant que liquidateur de ladite société en commandite par actions ainsi que la nature et l'étendue de ses pouvoirs en cette qualité.

Pour la Société
VALUE IN ACTION SARL
Gérant Commandité
Signatures

Référence de publication: 2008135102/1023/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Stelco Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 37.524.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008135095/7399/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV00772. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Hugo Boss Benelux Retail B.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.437.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Hugo Boss Benelux Retail B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Boeingavenue 255-257, 1119 PD Schiphol-Rijk, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34216197 (la "Société").

Par décision du gérant unique et par la décision de l'associé unique de la Société en date du 10 septembre 2008, il a été décidé d'établir une succursale au Luxembourg.

- 1) La succursale luxembourgeoise aura pour dénomination Hugo Boss Benelux Retail B.V.
- 2) L'adresse de la succursale sera fixée au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- 3) La succursale aura pour objet le développement des activités commerciales telles que, mais pas uniquement limitées à l'importation, l'exportation, la distribution et à la vente des vêtements et accessoires de la marque commerciale de "Hugo Boss" ou d'autres marques commerciales.
- 4) La personne ayant le pouvoir d'engager la Société est:
M. Michel Huibertus Johannes van der Linden, administrateur délégué, né à Schiedam (Pays-Bas), le 4 mai 1964, demeurant Straatweg 170, 3603 CT Maarssen (Pays-Bas).
- 5) Le représentant permanent de la succursale sera:

M. Michel Huibertus Johannes van der Linden, représentant, né à Schiedam (Pays-Bas), le 4 mai 1964, demeurant Straatweg 170, 3603 CT Maarssen (Pays-Bas) (le "Représentant"), à qui les pouvoirs suivant sont confiés et qui aura la faculté de déléguer ces pouvoirs:

Entre autre, agissant individuellement avec la faculté de substitution, de conclure, signer, et (si nécessaire) effectuer au nom de la Société les documents et de conclure tous les actes au nom de la Société et connexes, nécessaires, utiles, souhaitables à la seule appréciation du Représentant en vue de la conclusion, la signature ou l'exécution des documents et des transactions envisagées;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour HUGO BOSS BENELUX RETAIL B.V.

M^e Gael Castex

Mandataire

Référence de publication: 2008135104/5267/38.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

International Real Estate Investors Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.616.

Anlässlich der Verwaltungsratssitzung vom 01.10.2008 betreffend den Rücktritt von Herrn Sylvain Kirsch, mit Berufsanschrift in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau, von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates, wurde beschlossen, Frau Sylvie Schartz, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, in den Verwaltungsrat zu wählen.

Der Verwaltungsrat setzt sich nun wie folgt zusammen:

- Herr Claude Schmit, Direktor, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, Verwaltungsrat;
- Frau Tania Fernandes, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, Verwaltungsrat;
- Frau Sylvie Schartz, Angestellte, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, Verwaltungsrat;

Ihre Mandate enden anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 01. Oktober 2008.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Référence de publication: 2008134404/1051/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.389.

STATUTS

L'an deux mille huit, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Eurofid S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - objet - durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois y relatives.

Art. 2. La société aura pour objet l'exercice de toutes les activités relevant de l'expertise comptable, notamment la prestation de tous services en matière de liquidation de sociétés, y compris la fourniture de mandats de liquidateurs à des sociétés de droit luxembourgeois.

La Société pourra également réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La dénomination de la société sera "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l."

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Capital - parts sociales

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune. Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Administration et gérance

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société est engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou d'un de ses gérants.

Les gérants sont autorisés à nommer "Directeurs" certains membres du personnel. Ces directeurs pourront engager la société de la manière et dans les limites fixées dans l'acte de leur nomination.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de part qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Les associés décident de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminuées des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Dissolution - liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites comme suit:

Eurofid S.à r.l., prénommée, pour les 500 (cinq cents) parts sociales, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Décisions de l'associé unique

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Gérard Becquer, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Frank Przygodda, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

La société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2008, Relation: LAC/2008/42440. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50 EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008134645/242/109.

(080157482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Golfimmo, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 13, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg F 7.754.

STATUTS

Lors de l'assemblée générale du 17 avril 2008, entre les soussignés suivants, présents:

1. Mlle Anne Marie Lucie REUTER, employée privé, née le 13-09-1972 à Neuilly-sur-Seine, (F), demeurant à L-8086 Bertrange, 78 B, Am Wenkel;

2. M. Paulo Manuel Barreira MADUREIRA, employé privé, né le 25-11-1970 à Ervoes/Valpaços (P), demeurant à L-2146 Luxembourg, 91, rue de Merli;

3. Mlle Catherine REUTER, sans état particulier, née le 20-11-1982 à Luxembourg, demeurant à A-1190 Vienne, Glan-zingasse, 37/2/4+5;

et tous ceux qui par la suite adhéreront aux présents statuts, il a été arrêté ce qui suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique telle qu'elle a été modifiée par les loi du 22 février 1984 et du 4 mars 1994, et les présents statuts et portant le nom «GOLFIMMO».

Art. 2. Siège et Durée. L'Association a son siège à L-2551 Luxembourg, 13, avenue du X septembre.
Sa durée est illimitée.

Art. 3. Objet. L'association a pour objet:

- a) l'organisation de manifestations sportives principalement dans le domaine du golf;
 - b) l'organisation et le développement de compétitions sportives et d'activités de loisirs;
 - c) l'animation et la communication nécessaire au développement des aspects golfsques;
 - d) la promotion et la pratique du golf comme un sport;
- a) de promouvoir les plus hautes valeurs morales et sportives.

Elle peut créer, gérer, reprendre toutes oeuvres, faire toutes acquisitions opportunes et prendre d'une manière quelconque toutes initiatives poursuivant le même but. Elle peut accomplir tous les actes et activités se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Dans le domaine politique ou confessionnel, l'Association s'interdit toute expression d'opinion, toute discussion, tout vote et toute contribution à des associations, organes ou projets qui manifestent de telles expressions d'opinion.

Art. 4. Catégorie des membres. L'Association se compose par trois catégories de membres:

- les membres actifs;
- les membres d'honneur;

Art. 5. Droit des membres.

- Les membres actifs ont droit de vote et peuvent être élus au Conseil d'Administration.
- Les membres d'honneur n'ont pas droit de vote et ne peuvent être élus au Conseil d'Administration.

Tout changement de catégorie doit faire l'objet d'une demande écrite et être approuvée à la majorité des voix par le Conseil d'Administration.

Toute personne manifestant sa volonté d'adhérer à GOLFIMMO Asbl en observant les présentes dispositions, peut devenir membre. Le Conseil d'Administration décide souverainement des adhésions des membres actifs et membres d'honneur. Le refus d'admission ne doit pas être motivé.

Art. 6. Démission d'un membre. La qualité de membre se perd:

- à la suite de décès,
- par l'exclusion
- par la démission, adressée au Conseil d'Administration.
- L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que pour violation des dispositions des présents statuts ou autre motif grave. L'exclusion est prononcée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des voix.
- La démission ne dispense pas le membre démissionnaire de l'obligation de payer sa cotisation pour l'exercice en cours et les participations aux frais échus.
- Est réputé démissionnaire tout membre n'ayant pas payé sa cotisation ou ses participations aux frais trente jours après notification écrite adressée par le trésorier pour règlement endéans ce délai.
- Le Conseil d'Administration de l'Association peut considérer comme démissionnaire tout membre ne respectant pas les conditions d'assiduité fixées par son règlement intérieur.
- Au cas où un membre du Conseil d'Administration est mis en cause lui-même, il ne pourra pas participer au vote. Le constat est fait contradictoirement ; le membre concerné sera ainsi entendu en ses explications par le Conseil d'Administration.
- La violation des dispositions des présents statuts ou tout autre motif grave valablement constatés sont présentés par le Conseil d'Administration au vote de l'Assemblée Générale.
- Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versé.

Art. 7. Cotisations. Les cotisations annuelles à payer par les membres définis dans les présents statuts sont fixées chaque année par l'Assemblée générale.

Le montant de la cotisation ordinaire est fixée par la décision majoritaire de l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration. Il ne peut être supérieur à 100 € (cent euros).

Art. 8. Administration. Les organes de l'Association sont:

- l'Assemblée Générale;
- le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration:

- Le Conseil d'Administration se compose d'au moins deux membres actifs, tous élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans à la majorité simple des voix des membres présents et représentés ;
- L'Assemblée Générale élira le Conseil d'Administration dans le dernier jour du mois de décembre, sauf l'année de la constitution de l'association;
- A la fin de leur mandat, les membres du Conseil d'Administration sont rééligibles;
- Ils peuvent être révoqués par une Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.
- Le président est élu en un tour de scrutin par l'Assemblée générale, à la majorité simple des voix exprimées. D'autres postes peuvent être créés suivant les besoins de la gestion par le Conseil d'administration.
- Le président dirige les travaux de l'association.
- Il préside les débats du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. En cas d'empêchement, il sera remplacé par le vice-président ou à défaut, il sera désigné un remplaçant pour cette occasion par les administrateurs présents.
- Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du président. Il devra le convoquer à la demande de la moitié des administrateurs.
- Les décisions du Conseil d'administration sont valablement prises si la moitié de ses membres est présente ou représentée par procuration conférée à un autre membre présent. Elles seront prises à la majorité des voix présentes, en cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.
- Le Conseil d'administration a les pouvoirs d'administration et de gestion les plus étendus pour la marche des affaires courantes de l'association; tout ce qui n'est pas réservé à d'autres organes de l'association par la loi ou par les statuts est de sa compétence. Lui seul pourra ester en justice et toutes les actions judiciaires seront intentées et poursuivies au nom du président du Conseil d'administration.
- Les candidatures pour l'adhésion au Conseil d'administration doivent être adressées au secrétariat de l'association avant l'Assemblée générale.
- L'année comptable commence le 31 décembre, sauf la première année d'activité.
- Le Conseil d'administration dresse le bilan des recettes et dépenses et le soumet à l'Assemblée générale avec le budget pour l'exercice suivant aux fins d'approbation et de décharge. Le trésorier désigné par le Conseil d'administration est chargé de la gestion financière de l'association.
- L'association est valablement engagée par la signature conjointe du président et du vice-président.

Art. 9. L'Assemblée générale. L'Assemblée générale ordinaire aura lieu au moins une fois par an. Elle est régulièrement constituée et elle peut délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

La convocation à l'Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire se fera soit par voie de courrier à la poste, soit par voie d'affichage public ou soit par publication dans la presse avec l'ordre du jour deux semaines avant la date fixée. L'ordre du jour, le lieu et la date de l'Assemblée générale seront fixés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a le droit de convoquer à tout moment une Assemblée générale. Il a l'obligation de la convoquer dans un délai d'un mois sur demande écrite de 1/5 des membres de l'association.

L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus. Elle a notamment le droit:

- de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association
- de nommer et de révoquer les administrateurs, d'approuver ou de rejeter le budget annuel
- de décider de toute fusion avec une autre association et ceci par le biais d'une résolution prise à la majorité simple des membres présents.

Art. 10. La dissolution de l'association. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée qu'à la majorité des 2/3 des membres de l'association ayant le droit de vote. En cas de dissolution de l'association pour quelque motif que ce soit, les fonds de l'association, après acquittement du passif, seront affectés à une organisation d'utilité publique déclarée par la loi comme telle.

Art. 11. Responsabilité civile et divers. L'association décline toute responsabilité au sujet des accidents ou incidents qui pourraient se produire à l'occasion des épreuves, réunions organisées par lui ou toute autre manifestation organisée par ses membres ou sous son patronage.

Tous les cas non prévus par la loi, les statuts ou le statut interne sont tranchés par le Conseil d'administration.

Signatures des membres prémentionnés:

Anne REUTER / Paulo MADUREIRA.

Référence de publication: 2008135103/7262/121.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00779. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Groupe Automobiles C.R S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 285, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 103.074.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008134140/7753/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07452. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

WIRTZ-AGRI, société civile, Société Civile.

Siège social: L-6169 Eschweiler, 4, rue d'Olingen.

R.C.S. Luxembourg E 3.380.

Abtretung von Gesellschaftsanteilen

Zwischen den Unterzeichneten

Einerseits: Jean Kinnen

Andererseits:

Paul Wirtz

Juliette Friederes

wurde folgendes vereinbart:

Herrn Jean Kinnen erklärt 10,5 Anteile (Traktor) der Gesellschaft Wirtz-Agri s.c. mit Sitz in Eschweiler an die Eheleute Paul Wirtz, Juliette Friederes abzutreten.

Die Zessionare werden Eigentümer der ihnen an durch abgetretenen Gesellschaftsanteile vom heutigen Tage an. Sie haben Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile produzieren vom heutigen Tage an gerechnet.

Die Zessionare werden in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Gesellschaftsanteilen zusammenhängen, eingesetzt.

Errichtet am 2. Mai 2008, in Eschweiler.

Jean Kinnen / Wirtz Paul / Friederes Juliette.

Référence de publication: 2008134467/9490/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07050. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

CF Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.417.

STATUTS

L'an deux mille huit, le seize octobre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Daniel CROISE, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant à Godbrange,
2. Monsieur Thierry FLEMING, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant à Mamer,
3. Monsieur Luc HANSEN, expert-comptable, demeurant à Bridel,
4. Monsieur Guy HORNICK, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant à Bertrange,
5. Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant à Schuttrange,

6. Monsieur Pierre LENTZ, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant à Strassen,
7. Monsieur Werner MÜLLERKLEIN, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant à Trier-Ruwer (Allemagne),
8. Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant à Sandweiler,
9. Monsieur John SEIL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant à Contern,
10. Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant à Thionville (France),
11. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, conseiller fiscal, demeurant à Strassen,
12. Monsieur Claude ZIMMER, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

Tous ici représentés par Monsieur Luc HANSEN, nommé ci-avant, qui comparait tant en nom personnel qu'en qualité de mandataire, en vertu de procurations sous seing privé datées du 26 septembre 2008.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de tous travaux de révision et de toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, les activités de secrétariat social, de domiciliaire de sociétés, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de réviseur d'entreprises, d'expert-comptable, de conseil fiscal, de conseil économique et financier ou à celle de conseil en organisation, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Elle pourra en outre faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à cet objet ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «CF Group», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 1, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, et aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres parts sociales.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants arrêteront la structure de gestion de la société et désigneront les organes de gestion. A cette fin, ils pourront désigner un comité de direction dont ils arrêteront les pouvoirs. Ils peuvent aussi déterminer des délégations de pouvoirs. Les gérants peuvent révoquer à tout moment les organes et modifier leurs pouvoirs. Les décisions seront prises à la majorité des gérants alors en fonction.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un des autres associés, porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes les autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois-quarts des parts sociales. Toutefois, en aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé, les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'actionnaire unique et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établie par écrit.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'accomplissement de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés réunis en assemblée générale qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge de la gérance et sur la nomination des gérants.

L'assemblée, qui sera convoquée par les gérants, se tiendra le troisième mardi du mois d'avril à 17.00 heures dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-value jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Les 10.000 (dix-mille) parts ont été souscrites comme suit par:

	Parts
Monsieur Daniel CROISE, prénommé	322
Monsieur Thierry FLEMING, prénommé	832
Monsieur Luc HANSEN, prénommé	470
Monsieur Guy HORNICK, prénommé	1.101
Monsieur Marc LAMESCH, prénommé	1.101
Monsieur Pierre LENTZ, prénommé	470

Monsieur Werner MÜLLERKLEIN, prénommé	1.101
Monsieur Claude SCHMITZ, prénommé	1.101
Monsieur John SEIL, prénommé	832
Monsieur Marc THILL, prénommé	1.100
Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé	470
Monsieur Claude ZIMMER, prénommé	1.100
Total:	10.000

Païement

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Daniel CROISE, réviseur d'entreprises, expert-comptable, né le 30 juillet 1967 à Luxembourg, demeurant 13, rue Schiltzberg, L-6171 Godbrange.
2. Monsieur Thierry FLEMING, réviseur d'entreprises, expert-comptable, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant 33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.
3. Monsieur Luc HANSEN, expert-comptable, né le 08 juin 1969 à Luxembourg, demeurant 69A, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel.
4. Monsieur Guy HORNICK, réviseur d'entreprises, expert-comptable, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant 8, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange.
5. Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable, né le 30 juillet 1962 à Luxembourg, demeurant 6, rue Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange.
6. Monsieur Pierre LENTZ, réviseur d'entreprises, expert-comptable, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant 2, rue de l'Indépendance, L-8021 Strassen.
7. Monsieur Werner MULLERKLEIN, réviseur d'entreprises, expert-comptable, né le 17 février 1955 à Karlstadt, Allemagne Arbogast Strasse, 8, D-54292 Trier-Ruwer.
8. Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23 septembre 1955, demeurant 20, route d'Itzig, L-5231 Sandweiler.
9. Monsieur John SEIL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant 10, op der Haangels, L-5322 Contern.
10. Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, né le premier juin 1957 à Thionville, France, demeurant 5, Chemin de la Guinguette, Thionville.
11. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, conseiller fiscal, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant 20, rue des Muguets, L-8035 Strassen.
12. Monsieur Claude ZIMMER, expert-comptable, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg demeurant 3, rue Nicolas Margue, L-2176 Luxembourg.

Le mandat des gérants prend effet immédiatement et se terminera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social. Les gérants sont rééligibles.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Ils disposent ses pouvoirs définis à l'article 12 des statuts et chacun d'eux peut engager la société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2008, Relation: LAC/2008/42175. — Reçu à 0,5 %: cinq cent euros (500,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008134648/211/181.

(080157897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

ELECTROCAREL S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9188 Vichten, 25, route d'Useldange.

R.C.S. Luxembourg B 103.993.

Les statuts coordonnés de la société au 1^{er} octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 octobre 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008135127/243/13.

(080158212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Acquaba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 142.395.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirteenth day of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.461,

Here represented by Ms. Mélanie Sauvage, Attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 9, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Acquaba S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the

registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Christopher BOEHRINGER, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, New South Wales, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Pedro URQUIDI, company manager, born on May 29, 1970 in El Paso, Texas (USA), residing at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724, Luxembourg;

- Mr. Jean-Pierre BACCUS, accountant, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing professionally at 15, rue Louvigny, L-1946, Luxembourg; and

- Mr. Szymon DEC, company manager, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.461,

Ici représentée par Maître Mélanie Sauvage, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Acquaba S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des

sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg OPPTS VII S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800.- (mille huit cents euros).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Christopher BOEHRINGER, gérant de sociétés, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, New South Wales, Australie, résidant au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- M. Pedro URQUIDI, gérant de sociétés, né le 29 mai 1970 à El Paso, Texas (USA), résidant au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- M. Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724, Luxembourg;

- M. Jean-Pierre BACCUS, comptable, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, resident au 15, rue Louvigny, L-1946, Luxembourg; et

- M. Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, résidant au 15, rue Louvigny, L-1946, Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. SAUVAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2008, Relation: LAC/2008/41901. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50%= 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008134646/242/419.

(080157587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Naropa Properties Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.872.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008135118/231/14.

(080158407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Molnar Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 49.490.

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MOLNAR IMMOBILIERE S.A.", ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 49.490, constituée suivant acte reçu en date du 30 novembre 1994, publié au Mémorial C numéro 109 du 30 novembre 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination de Monsieur Guy THOMAS, domicilié à 135, avenue Paul Deschanel comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme nouveau liquidateur:

Monsieur Guy THOMAS, domicilié à 135, avenue Paul Deschanel, B-1030 Bruxelles.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. SEIL, C. GRUNDHEBER, A. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2007, Relation: LAC/2007/23564. — Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008133447/211/58.

(080155941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Liskor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 130.121.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008135126/231/14.

(080158274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Vesper, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.919.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2008, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, LAC/2008/41516.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société d'investissement à capital variable «VESPER», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 321 du 18 novembre 1986.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Jean Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 1257 du 25 juin 2007.

Les livres et documents sociaux de la Sicav resteront déposés pendant la durée de cinq ans auprès de la Banque de Luxembourg, 55, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

128592

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008135111/242/24.

(080158062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.797.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008135125/231/14.

(080158337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

DGDH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.793.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008135143/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06448. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Aupetit & Associés, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.829.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2008 des associés

Le siège social sera transféré du n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Aupetit & Associés

Signature

La gérance

Référence de publication: 2008135142/1051/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.
